



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

LIGUE DE FOOTBALL DU BENIN (LFB)

Cotonou, le 26 Février 2023

A

Tous les Présidents des équipes du  
Championnat Pro saison 2022-2023

Cotonou

**Objet :** Matches à domicile de l'équipe des Dragons FC.

Messieurs les Présidents,

La Ligue de Football du Bénin vous informe que, les matches à domicile de la Super Ligue Pro de l'équipe des DRAGONS FC de l'OUEME, sont délocalisés sur le **Stade Omnisports d'AVRANKOU** en raison de l'état de **dégradation très avancée de la pelouse du Stade Charles de GAULLE**.

Par conséquent, je vous invite Messieurs les Présidents, à vous conformer à cette décision qui annule toutes dispositions antérieures contraires.

Veillez recevoir, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération sportive.

Le Président de la Ligue,

Pamphile ZOMAHOUN.